

# REGLEMENT 2022

**Art. 1** - L'association BRIE LOISIRS ET CULTURE organise du **14 au 20 Novembre 2022** sa 31ème Bourse aux Jouets.

**Art. 2** - L'opération se déroule à **LA SALLE DES FETES** de Brie aux jours suivants :

- **De lundi 14 à jeudi 17 novembre** : dépôts des jouets

- **Samedi 19 novembre** : vente des jouets au public (de 9h à 16h00)

- **Dimanche 20 novembre** : récupération des chèques et invendus (de 9h à 12h)

**Art.3** - Brie Loisirs et Culture se réserve 25% du prix de vente.

**Art.4 – Nous acceptons :**

**Les jouets propres, complets, en bon état, non dangereux, non fragiles. BLC se dégage de toutes responsabilités pour les pièces manquantes et détériorées.**

**Art.5** - Les peluches sont limitées à 2 par personne. C.D, DVD illimités.

**Art. 6 - Nous ne prenons pas :**

- les lots de peluches
- le matériel de puériculture
- les sacs de classe
- les jouets sans la batterie en état de marche
- les journaux, revues
- les cadeaux publicitaires
- les poupées et autres objets en porcelaine
- les livres scolaires
- les jeux de bain

**Art. 7** - Pour gagner du temps, préparez à l'avance le prix des jouets **en euros ou en demi-euros sans les collés.**

**Art. 8** - Le prix des **jouets** doit être au minimum : 1,50 € et 1 € pour les livres, C.D et DVD.

**Art. 9** - Informations concernant le jouet déposé :

**- enlever les anciennes étiquettes ;**

- ne pas coller de prix sur les jouets ;

- ne pas scotcher les boîtes ;

- possibilité d'emballer les petits jouets (sac congélation) mais ne pas les fermer ;

- indiquer la taille pour les déguisements et les rollers ;

- indiquer l'âge pour les mini-ordinateurs ;

- mettre à l'extérieur une photo ou un descriptif si le jouet est dans un carton, *pour en faciliter la vente.*

**Art.10** - Le prix des C.D, DVD et des livres enfants doit être au minimum de 1 € à **l'unité** et non en lot (sauf cas particulier)

**Art.11** - Les livres doivent être en **très bon état** (pas d'écriture sur les pages, non déchirés)  
Les puzzles sont ni contrôlés, ni garantis.

**Art. 12** - En aucun cas, Brie Loisirs et Culture ne peut être tenue pour responsable, après la vente, d'un article incomplet ou défectueux.  
**Faites vérifier aux points de contrôle**

**Art. 13 - Aucun jouet vendu ne sera repris ni échangé (sauf consoles et ordinateurs : si problème) à rapporter samedi 19 avant 16h00 impérativement.**

**Art.14** - Aucun jouet déposé ne pourra être repris avant dimanche 20 à 9 h.

**Art. 15** - Les jouets non retirés **dimanche 20 à 12h** seront distribués à des associations en direction des enfants ou à des œuvres humanitaires.